

## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
vendredi 13 décembre 2019

**11<sup>ème</sup> Commission**

N° CD-2019-6-11-1

### Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

### Service consulté

DEAA – service prospective et politique européenne

## **POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE, INTERNATIONALE ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME**

Résumé : La coopération transfrontalière et le bilinguisme constituent l'ADN de la future Collectivité européenne d'Alsace qui exercera un rôle de chef de file dans ces domaines. Son objectif central devra être de favoriser le développement harmonieux du Rhin supérieur, notamment en renforçant l'employabilité des jeunes par le biais d'une meilleure connaissance de la langue du voisin, en contribuant à éliminer les obstacles à la coopération du quotidien ou encore en multipliant les opportunités de rencontres transfrontalières.

Afin de préfigurer le futur « Schéma alsacien de coopération transfrontalière », une Stratégie OR a été validée début 2019. De premières réalisations sont à mettre à son crédit : création d'une application d'apprentissage de la langue et de la culture du Rhin supérieur, encouragement aux échanges entre collèges et municipalités de part et d'autre du Rhin, développement de projets sportifs transfrontaliers...

Par ailleurs, les actions habituelles seront poursuivies (participation aux travaux de la commission quadripartite de développement de la langue régionale, soutien aux INFOBESTs, participation aux travaux de la Conférence du Rhin supérieur et du Conseil rhénan, développement de micro-projets...).

Le budget de la politique de coopération transfrontalière, européenne et internationale prévoit pour la section de fonctionnement, en dépenses, une autorisation d'engagement de 32 500 € et un crédit de paiement de 437 584 € et, en recettes, une autorisation d'engagement de 10 000 € et une recette de 143 900 €. La politique de la promotion du bilinguisme mobilisera, pour la section de fonctionnement, en dépenses, une autorisation d'engagement de 600 000 € et un crédit de paiement de 1 732 500 €, pour la section d'investissement, en dépenses, une autorisation de programme et un crédit de paiement de 310 000 € et, en recettes, une autorisation de programme et une recette de 250 000 €.

Le Haut-Rhin s'inscrit plus que jamais dans le Rhin supérieur, en développant de nombreuses actions à dimension transfrontalière et de promotion du bilinguisme.

Présentée en janvier 2019 par les Présidents des deux Départements alsaciens, la « Stratégie OR » a vocation à devenir la référence pour toutes les actions en matière de coopération transfrontalière et de politique linguistique. Elle pourra servir de base au futur « Schéma alsacien de coopération transfrontalière ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique départementale en matière d'action transfrontalière, européenne et internationale et de développement du bilinguisme.

## I. POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

Le budget primitif 2020 est résumé dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	<b>BP 2020 (CP)</b>	Ecart BP 2020/ BP 2019 (€)	Ecart BP 2020/ BP 2019 (%)	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	310 324,13	300 073	437 584	137 511	45,83%	32 500
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>310 324,13</b>	<b>300 073</b>	<b>437 584</b>	<b>137 511</b>	<b>45,83%</b>	<b>32 500</b>
Recettes de fonctionnement	168 762,83	102 500	143 900	41 400	40,39%	10 000
<b>Total recettes (B)</b>	<b>168 762,83</b>	<b>102 500</b>	<b>143 900</b>	<b>41 400</b>	<b>40,39%</b>	<b>10 000</b>
Dépenses nettes (A-B)	141 561,30	197 573	293 684	96 111	48,65%	

### A. Coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière constituera l'ADN de la future Collectivité européenne d'Alsace, qui exercera un rôle de chef de file dans ce domaine. Elle aura notamment en charge la rédaction d'un « Schéma alsacien de coopération transfrontalière ».

Depuis déjà de nombreuses années, le Département du Haut-Rhin s'implique dans diverses instances et projets de coopération transfrontalière. Le paysage des instances de coopération s'est enrichi, fin 2019, d'un nouveau « Comité de coopération transfrontalière », directement issu du Traité franco-allemand d'AIX-LA-CHAPELLE, et dont les deux Départements alsaciens sont membres.

<b>Récapitulatif des dépenses</b>	<b>BP 2020 AE (€)</b>	<b>BP 2020 CP (€)</b>
Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (CRS)		21 863
Fonds jeunesse de la CRS		1 667
Commission Agriculture - Environnement - Climat - Energie du Conseil Rhénan		2 000
Infobest Palmrain		14 000
Infobest Vogelgrun Breisach – période 2018-2021		26 500
Eurodistrict Trinationnel de Bâle (ETB) - cotisation		200
ETB - fonctionnement		22 670
ETB - abondement fonds de rencontre		1 761
ETB - élaboration de la « stratégie 2030 »		2 366
Eurodistrict Région Freiburg/Centre Sud Alsace	22 500	7 500
Centre européen de la Consommation		15 000
Interreg V Rhin Supérieur - assistance technique		17 920
Interreg V Rhin Supérieur - projet « Société civile » et soutien aux micro-projets		4 661
Interreg V Rhin Supérieur - projet « Société civile » ETB		1 176
Interreg V Rhin Supérieur - projets à venir	10 000	5 000
Site Internet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir »		300
Landesgartenschau Neuenburg 2022 - organisation de réunions		2 000
IBA « Imaginer et bâtir l'avenir »		40 000
Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières (FSIT)		20 000
RegioTriRhena - cotisation		400
Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) - cotisation		6 500
MOT - accueil de l'Assemblée Générale en 2020		40 000
Projet « GeoRhena »		16 100
Frais de traduction et/ou d'interprétariat		35 000
<b>Total</b>	<b>32 500</b>	<b>304 584</b>

<b>Récapitulatif des recettes</b>	<b>BP 2020 AE (€)</b>	<b>BP 2020 CP (€)</b>
Interreg V Rhin Supérieur – projet « Société civile »	10 000	5 000
Projet « GeoRhena »		97 500
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>102 500</b>

## **1. Soutien aux instances de coopération transfrontalière**

### a. Conférence du Rhin Supérieur (F812)

La Conférence du Rhin Supérieur (CRS) est constituée de trois délégations, allemande, suisse et française, regroupant des représentants de l'Etat français, des Cantons suisses, du Land de Bade-Wurtemberg et des principales collectivités territoriales et structures intercommunales des trois territoires concernés. Il s'agit d'une instance de concertation permettant d'aborder des problèmes inhérents à l'espace du Rhin supérieur et de proposer des solutions communes sur des thématiques très diversifiées.

A ce titre, elle est le relais local de la Commission Intergouvernementale (CIG) franco-germano-suisse, dont le Département est partie prenante depuis 2016.

Le Département participe au fonctionnement du secrétariat commun de la CRS, chargé de la coordination des groupes de travail et d'experts, à hauteur de 21 863 € annuels, sur la base d'une convention-cadre renouvelée fin 2018. Cette somme comprend 8 333 € de participation au Fonds de coopération permettant de soutenir des projets transfrontaliers issus de (ou soutenus par) la CRS.

Pour 2020, il y a donc lieu d'inscrire, en dépenses, un crédit de paiement de 21 863 € au titre de la participation du Département au secrétariat commun de la CRS et du fonds de coopération.

Par ailleurs, en dépenses, un crédit de paiement de 1 667 € est sollicité pour le « Fonds jeunesse » de la Conférence du Rhin Supérieur.

b. Conseil Rhénan (F612)

Le Conseil Rhénan est une assemblée qui regroupe les élus locaux et régionaux des différents territoires du Rhin supérieur (Villes, Départements, Région, Parlements des Länder de Rhénanie-Palatinat et du Bade-Wurtemberg...) dans le cadre de quatre commissions :

- Agriculture - Environnement - Climat - Energie ;
- Culture - Jeunesse - Formation - Sport ;
- Transport - Aménagement du territoire - Aide en cas de catastrophe ;
- Economie - Marché du travail - Santé.

Monsieur ADRIAN préside la Commission « Agriculture - Environnement - Climat - Energie » du Conseil Rhénan depuis 2015. En dépenses, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 2 000 € pour l'organisation des réunions de cette commission.

c. INFOBEST Palmrain (F712)

La participation annuelle du Département au fonctionnement de l'instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières « INFOBEST Palmrain » (53 152,40 € par an, inscrits au CPER 2015-2020) prend la forme de la mise à disposition d'un chargé de mission recruté par le Département du Haut-Rhin et d'une participation financière complémentaire, évaluée à 14 000 € pour l'année 2020 pour laquelle il convient de prévoir le crédit de paiement.

d. INFOBEST Vogelgrun Breisach (F812)

Un crédit de paiement de 26 500 € est à inscrire, en dépenses, en 2020, pour la participation départementale au fonctionnement de l'INFOBEST Vogelgrun Breisach.

e. Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) (F612/F712/F812)

L'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) est une association regroupant des collectivités territoriales de l'agglomération de Bâle, active dans les domaines de l'aménagement du territoire (portage des projets « IBA » et « 3Land »), des transports ou encore de la société civile (animation d'un fonds de rencontre et participation au projet « Société civile »).

En 2020, l'ETB devrait procéder à une augmentation de son « fonds de rencontre » et mettre en place sa « stratégie 2030 ». Des crédits distincts de la subvention annuelle de fonctionnement sont ainsi à prévoir.

En dépenses, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement de 200 € pour la cotisation 2020, de 22 670 € au titre de la subvention annuelle de fonctionnement, de 1 761 € au titre du fonds de rencontre et de 2 366 € au titre de la « stratégie 2030 ».

f. Eurodistrict Région Freiburg/Centre et Sud Alsace (F812)

L'Eurodistrict Région Freiburg/Centre et Sud Alsace, qui existe sous forme de communauté de travail entre des villes depuis 2006, est en train de se constituer juridiquement par le biais d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Le Département, jusqu'alors non membre de l'Eurodistrict, a été sollicité pour prendre part au futur GECT.

La création du GECT donnera par ailleurs lieu au dépôt d'un projet INTERREG destiné à accompagner la mise en route de cette nouvelle structure sur ses trois premières années.

Une autorisation d'engagement de 22 500 € et un crédit de paiement de 7 500 € sont à prévoir au Budget 2020 pour permettre l'accompagnement de ce projet par le Département.

g. Centre européen de la Consommation (F712)

Le Centre européen de la Consommation (CEC) est une structure d'information et de conseil aux consommateurs français et allemands. Association de droit allemand, elle fait partie du réseau européen des Centres européens de la consommation, pour la France et l'Allemagne.

Le Département a entamé un partenariat en 2019 avec cette structure. Pour 2020, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 15 000 €.

## **2. Programme INTERREG V Rhin Supérieur**

La Région Grand Est est autorité de gestion du programme INTERREG V « Rhin supérieur ». Le Département du Haut-Rhin, associé à sa gouvernance, prend part au financement de l'assistance technique du programme et participe au projet « Société civile ».

a. Assistance technique (F812)

Le Département participe au financement du projet relatif à « l'assistance technique » du programme. Celui-ci comprend les frais de personnel des agents mobilisés, les frais liés à l'organisation de réunions, les évaluations. Cette opération est également inscrite au CPER 2015-2020.

En dépenses, il y a lieu de prévoir 17 920 € en crédits de paiement pour l'année 2020.

b. Projet « Société civile » et soutien aux microprojets (F812)

Le Département est partenaire du projet INTERREG V « Société civile » (2017–2019), qui vise à faire se rencontrer les citoyens du Rhin supérieur et à les inciter à mener des projets en commun, par exemple sous forme de « microprojets ». Dans ce cadre, le rôle du Département est d'assurer l'animation du dispositif et l'appui aux porteurs de microprojets. Le projet « Société civile » a été récemment prolongé jusqu'à fin 2020.

Depuis le lancement du projet « Société civile », en 2017, le Département et son partenaire, le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, ont accompagné 13 microprojets mobilisant au total 334 000 € de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

En dépenses, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 4 661 € au titre du projet « Société civile » pour l'année 2020.

En parallèle, le projet devrait générer des recettes, estimées à 5 000 € pour 2020. Une autorisation d'engagement de 10 000 € et un crédit de 5 000 € sont prévus.

Par ailleurs, le Département apportera un cofinancement à l'Eurodistrict Trinational de Bâle pour sa participation à ce même projet « Société civile » au titre de 2020. En dépenses, un crédit de paiement de 1 176 € est nécessaire.

c. Projets INTERREG V (F812)

Il importe de disposer d'une réserve de crédits pour pouvoir intervenir en cofinancement de projets INTERREG qui émergeraient en cours d'année 2020. En dépenses, sont prévus une autorisation d'engagement de 10 000 € et un crédit de paiement de 5 000 € au titre de 2020.

d. Site Internet du projet INTERREG III « Deux rives, trois ponts » (F612)

Le site internet du projet « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir », dont le Département était le porteur, a été financé dans le cadre du programme INTERREG III. Pour l'hébergement de ce site assuré par la Société ADISTA, des crédits de paiement à hauteur de 300 € sont nécessaires en 2020.

### **3. Le Département, partenaire impliqué de divers projets et démarches transfrontaliers**

a. « Landesgartenschau » Neuenburg 2022 (F612)

La Ville de NEUENBURG (Bade-Wurtemberg) accueillera en 2022 le « festival des parcs et jardins » (en allemand : « Landesgartenschau »). Cet événement d'ampleur consiste en une vaste exposition florale et en diverses animations durant six mois d'exposition (avril à octobre 2022). La Ville met à disposition de ses voisins français un terrain à aménager afin d'y montrer le savoir-faire alsacien en matière touristique ou encore de paysagisme. Le Département du Haut-Rhin, en lien avec celui du Bas-Rhin, a proposé d'assurer la coordination des partenaires français du projet.

Afin de permettre l'organisation de premières réunions de concertation, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 2 000 € en fonctionnement au Budget 2020.

b. La démarche « IBA Basel 2020 » (F812)

Le projet « IBA Basel 2020 » (*Internationale Bauaustellung* ou « Inventer et Bâtir l'Avenir » en français) est porté par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB).

Le Département a confirmé en 2017 son engagement dans la démarche « IBA Basel 2020 » en signant une convention prévoyant le versement d'une subvention annuelle de 40 000 € pour ce projet de 2017 à 2020 et de 20 000 € en 2021.

En dépenses, il convient de prévoir un crédit de paiement de 40 000 € en 2020.

c. Le Fonds de Soutien aux Initiatives Transfrontalières (FSIT) (F712)

Le FSIT est un dispositif créé par le Département pour financer des petits projets transfrontaliers locaux. En 2019, il a permis d'accompagner 7 projets pour un montant total de 14 500 €.

En dépenses, il y a lieu d'inscrire un crédit de paiement de 20 000 € en 2020.

d. La RegioTriRhena (F612)

La RegioTriRhena est une association trinationale qui s'entend comme « le réseau économique du Sud du Rhin Supérieur ». Elle regroupe la Regio Basiliensis, côté suisse, la RegioGesellschaft Schwarzwald Oberrhein, côté allemand, et l'ADIRA, côté français, depuis la mise en sommeil de l'association « Regio du Haut-Rhin », fin 2016.

Elle organise principalement des rencontres de représentants du monde économique (visites d'entreprises, conférences, petits déjeuners thématiques, ...).

Monsieur ADRIAN est le Président de l'association depuis l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017. En dépenses, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 400 € au titre de la cotisation 2020.

e. La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) (F612)

La MOT apporte une expertise et une veille sur les projets transfrontaliers. Le Département en est membre depuis 2006 et Mme la Présidente en est Vice-Présidente depuis 2019.

En dépenses, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 6 500 € pour la cotisation 2020.

Par ailleurs, dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace, le Département du Haut-Rhin a proposé d'accueillir la prochaine Assemblée Générale de la MOT, qui aura lieu au printemps 2020. Les frais liés à cet accueil (organisation de repas, visites de sites et organisation de déplacements...) sont estimés à 40 000 €, pour lesquels le crédit de paiement doit être inscrit.

**4. Le SIG « GeoRhena » (F815)**

GeoRhena, le système d'information géographique du Rhin supérieur porté par le Département du Haut-Rhin, est régi par une convention d'une durée de trois ans et six mois (de juillet 2018 à décembre 2021) et intégralement financé par onze partenaires français, allemands et suisses.

La vocation de GeoRhena est la collecte de données et la production de cartographies transfrontalières dans le Rhin supérieur. La poursuite du développement du géoportail, le renforcement de la notoriété de l'outil auprès des acteurs publics et des citoyens, ainsi que l'approfondissement des collaborations avec les autres SIG locaux et transfrontaliers, font partie des priorités de GeoRhena dans le cadre du conventionnement actuel.

Pour couvrir les dépenses de GeoRhena, il est prévu un crédit de paiement de 16 100 € pour 2020, comprenant les frais liés à la maintenance du géoportail, l'organisation d'évènements ou encore la création de supports de communication.

Il y a également lieu de prévoir une recette de 97 500 € des partenaires pour 2020, conformément au calendrier prévisionnel de réalisation.

**5. Frais de traduction et/ou d'interprétariat (F812)**

Il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 35 000 € afin de faire face aux dépenses de traduction de documents ou d'interprétariat lors de réunions.

**En résumé, au titre de la coopération transfrontalière, il y a lieu de prévoir, en section de fonctionnement :**

- **en dépenses :**
  - o **une autorisation d'engagement de 32 500 € ;**
  - o **des crédits de paiement à hauteur de 304 584 € ;**
  
- **en recettes :**
  - o **une autorisation d'engagement de 10 000 € ;**
  - o **des crédits de paiement à hauteur de 102 500 €.**

## **B. Action européenne**

L'action du Département vise à faire connaître l'Europe, via des actions de sensibilisation et à optimiser le recours aux financements européens. Pour cela, le Département s'appuie notamment sur le Bureau Europe Grand Est, basé à BRUXELLES, sur le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de STRASBOURG et sur l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

<b>Récapitulatif des dépenses</b>	<b>BP 2020 CP (€)</b>
Mission Europe	1 500
Bureau Europe Grand Est (BEGE)	45 000
Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)	2 500
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)	5 500
<b>Total</b>	<b>54 500</b>

### **1. Fonctionnement de la Mission Europe (F612)**

Afin de permettre au Département de continuer à assumer un rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets européens situés dans le Haut-Rhin, il y a lieu de prévoir, en dépenses, un crédit de 1 500 € au titre du fonctionnement de la Mission Europe.

### **2. Bureau Europe Grand Est (F812)**

Les modalités pratiques de fonctionnement du nouveau Bureau Europe Grand Est (BEGE), effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont fait l'objet d'une convention triennale validée en 2018. Des mouvements sont à prévoir en 2020 quant à la gouvernance et au fonctionnement du BEGE.

En dépenses, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement de 45 000 € au titre de 2020 pour l'aide au fonctionnement du BEGE.

### **3. Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) (F712)**

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) a pour mission d'informer le grand public sur les institutions et les politiques européennes grâce à des expositions, des animations scolaires et des conférences-débats. Un partenariat avec cette structure a été initié depuis 2008. Depuis cette date, 230 interventions ont été organisées en milieu scolaire, permettant de sensibiliser plus de 5 850 jeunes Haut-Rhinois.

En dépenses, il est prévu l'inscription d'un crédit de paiement de 2 500 €.

### **4. Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) (F612)**

En 2019, le Département a souhaité adhérer à l'AFCCRE. Il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 5 500 € en vue de la cotisation 2020.

**En résumé, au titre de l'action européenne, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'un crédit de paiement de 54 500 €.**

## **C. Action internationale**

Le Département du Haut-Rhin est impliqué depuis de longues années, au côté de l'AFDI du Haut-Rhin (Agriculteurs Français et Développement International) et avec l'aide de GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement), dans la mise en œuvre de projets avec le Cercle de Yanfolila au Mali.

Par ailleurs, la collectivité a également, depuis de nombreuses années, développé un partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne.

<b>Récapitulatif des dépenses</b>	<b>BP 2020 CP (€)</b>
Cotisation à GESCOD	100
Frais d'accueil liés aux partenariats au titre de la coopération décentralisée	7 000
Projets de coopération décentralisée	71 400
<b>Total</b>	<b>78 500</b>

<b>Récapitulatif des recettes</b>	<b>BP 2020 CP (€)</b>
Subvention du Ministère des Affaires étrangères (Mali)	41 400
<b>Total</b>	<b>41 400</b>

### **1. Partenariat avec le Powiat de Wroclaw en Pologne (F614)**

Depuis 2001, le Département est partenaire du Powiat de Wroclaw (Pologne). En 2020, il est notamment prévu qu'une délégation haut-rhinoise se rende en Pologne pour la réunion annuelle du Comité Mixte, composé d'élus du Département et du Powiat. En outre, divers accueils pourront être organisés.

Un crédit de paiement de 7 000 € est nécessaire pour couvrir les frais de partenariats internationaux et pour les missions organisées dans ce cadre.

### **2. Partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali (F714)**

En 2019, il est proposé d'inscrire 30 000 € pour la poursuite des actions menées avec le Cercle de Yanfolila au Mali : lutte contre la désertification rurale, diversification des cultures et développement d'un service technique intercommunal.

Une somme complémentaire de 41 400 €, correspondant à une subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour ce même projet, est également inscrite. Cette aide est versée par le Ministère au Département qui la reverse à GESCOD. Il y a ainsi lieu de prévoir ce montant en recettes et en dépenses de fonctionnement.

### **3. Cotisation à Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (F614)**

GESCOD met ses compétences à disposition du Département dans le cadre du partenariat noué avec le cercle de Yanfolila au Mali. A ce titre, le Département s'acquittera d'une cotisation de 100 € pour l'année 2020.

**En résumé, au titre de l'action internationale, il y a lieu de prévoir un crédit de paiement de 78 500 € pour la section de fonctionnement, en dépenses, et un montant de 41 400 € en recettes.**

## **II. POLITIQUE DE PROMOTION DU BILINGUISME**

Confronté plus que jamais aux enjeux d'employabilité de la jeunesse dans le Rhin supérieur, le Département s'engage avec volontarisme dans la politique linguistique et culturelle d'Alsace. Le bassin rhénan est propice au développement et à l'installation d'entreprises. Pour favoriser leur insertion professionnelle, il est vital que les jeunes acquièrent des compétences en langues internationales, sans oublier le patrimoine linguistique local.

La création de la Collectivité européenne d'Alsace nécessite le maintien, voire le développement, des partenariats engagés avec le monde associatif. Ainsi la mise en œuvre de la loi relative aux compétences de la CeA amène le Département à engager des actions dès 2020. Il s'agira notamment de lancer la première étape d'une démarche auprès des territoires pour lancer un véritable projet sociétal commun destiné à relancer la pratique de la langue régionale au quotidien, notamment des dialectes alsaciens.

2020 devra également être l'année de finalisation d'un nouveau projet pour l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA). Une nouvelle gouvernance et des nouvelles missions seront à définir en coopération avec la Région Grand Est et les partenaires extérieurs.

Le budget primitif 2020 est résumé dans le tableau suivant :

	CA 2018 (CP)	BP 2019 (CP)	<b>BP 2020 (CP)</b>	Ecart BP 2020/ BP 2019 (€)	Ecart BP 2020/ BP 2019 (%)	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 591 995,81	1 732 000	1 732 500	500	0,03%		600 000
Dépenses de d'investissement	0,00	10 000	310 000	300 000	3000%	310 000	
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>1 591 995,81</b>	<b>1 742 000</b>	<b>2 042 500</b>	<b>300 500</b>	<b>17,25%</b>	<b>310 000</b>	<b>600 000</b>
Recettes d'investissement	0,00	0	250 000	250 000	100,00%	250 000	
<b>Total recettes (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>250 000</b>	
Dépenses nettes (A-B)	1 591 995,81	1 742 000	1 792 500	50 500	2,90%		

## **A. Fonctionnement**

### **1. Les actions contractualisées par conventions (E858)**

#### **a. Conventions opérationnelles 2018-2022 portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace**

Le Département est un acteur majeur de la promotion du bilinguisme et de la langue régionale. D'ambitieux objectifs ont été fixés en commun par les cosignataires de la convention cadre 2015-2030 du 1<sup>er</sup> juin 2015 portant sur la politique régionale plurilingue (Région Grand Est, Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Etat, Rectorat de Strasbourg).

Dans ce contexte, les partenariats en cours sont :

- Convention État/Région/Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin 2018-2022 portant sur la politique plurilingue dans le système éducatif en Alsace :

Conformément à l'engagement financier du Département prévu par la convention (4 350 000 € pour la période 2018-2022), il est demandé l'inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 1 000 000 € en 2020.

- Convention opérationnelle de partenariat et de financement en faveur de l'OLCA :

La poursuite du partenariat devra être contractualisée au début de l'année 2020. Il est demandé l'inscription d'un crédit de paiement d'un montant de 66 500 € en 2020.

#### b. Aides à l'enseignement bilingue hors contrats dans les établissements privés

Ces subventions annuelles permettent le fonctionnement de classes ou de sections bilingues dont les professeurs ne sont pas contractualisés avec l'Education nationale dans les premier et second degrés d'établissements et d'associations privés proposant un cursus bilingue.

Elles nécessitent l'inscription d'une autorisation d'engagement de 600 000 € et d'un crédit de paiement de 600 000 €. Ces crédits de paiements permettront de solder les contributions du Département pour l'année scolaire 2019-2020 et d'engager de nouvelles aides au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

#### **2. Mesures d'accompagnement en faveur du bilinguisme à destination des communes et intercommunalités (E758)**

Ces mesures concernent des aides pour les communes et intercommunalités volontaires, prêtes à s'engager dans des actions éducatives, culturelles, économiques et sociales pour le développement de la langue et de la culture régionales (petite enfance, activités périscolaires, activités extrascolaires).

Un crédit de paiement de 19 000 € est demandé.

#### **3. Aides en faveur d'autres établissements publics locaux scolaires (E758)**

Les actions financées concernent les animations théâtres en langue régionale (allemand ou dialecte alsacien) et pour l'aide à l'acquisition d'ouvrages ou d'outils multimédias pour le CDI (ouverture d'un nouveau cursus bilingue).

Un crédit de paiement de 15 000 € est sollicité.

#### **4. Aides en faveur des associations culturelles qui œuvrent aux côtés du Département pour la promotion du bilinguisme (E758)**

Ces aides concernent principalement les grandes associations à vocation régionale qui participent à la mise en œuvre des conventions signées avec l'Etat et l'Education nationale et qui assurent une animation territoriale (ELTERN Alsace, Fédération Alsace Bilingue, FILAL, Association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, Association Sprochrenner).

Un crédit de paiement de 27 000 € est demandé.

#### **5. Fonctionnement courant de la Promotion du bilinguisme (E658)**

Un crédit de paiement de 5 000 € est sollicité pour la réalisation et/ou la diffusion d'outils de communication pour la promotion du bilinguisme.

**En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section de fonctionnement, en dépenses, l'inscription d'une autorisation d'engagement de 600 000 € et d'un crédit de paiement de 1 732 500 €.**

#### **B. Investissement (E158/E258)**

Dans le cadre de la Stratégie OR, la réalisation d'un outil numérique de pratique orale de la langue régionale (une application smartphone et tablette « L'Or du Rhin ») est prévue. Une autorisation de programme de 300 000 € et le crédit de paiement correspondant sont à prévoir en dépenses.

Des recettes à hauteur de 250 000 € sont attendues. Un résiduel estimatif de 50 000 € serait à la charge finale du Département. A ce titre, une autorisation de programme de 250 000 € et la recette équivalente sont inscrits au BP 2020.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 10 000 € et le crédit de paiement correspondant sont demandés pour des aides aux communes ou intercommunalités dans le cadre de la mise en place de projets de toponymies et signalétiques, d'aménagement ou d'équipement de classes pour accueillir un nouveau pôle bilingue.

**En résumé, il y a lieu de prévoir, pour la section d'investissement :**

- **en dépenses, l'inscription d'une autorisation de programme de 310 000 € et d'un crédit de paiement de 310 000 €**
- **en recettes, l'inscription d'une autorisation de programme de 250 000 € et une recette de 250 000 €.**

La Commission de Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 septembre 2019.

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2020 pour la politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 437 584 € et un total d'autorisation d'engagement de 32 500 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de 143 900 € et un total d'autorisation d'engagement de 10 000 €,
- ❖ d'inscrire au titre du Budget Primitif 2020 pour la politique de promotion du bilinguisme :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 732 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 600 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 310 000 € et un total d'autorisation de programme de 310 000 €,
  - en recettes :
    - en investissement : un crédit de 250 000 € et un total d'autorisation de programme de 250 000 €,
- ❖ de prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 du présent rapport,
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT